



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34973

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences de la vie de la terre qui est dispensé au lycée. Cette matière est en effet un lien fort avec la vie des jeunes lycéens, futurs adultes, notamment par rapport à la connaissance du vivant, au respect de la nature et de l'environnement, elle est également la passerelle vers divers domaines de formations et d'emplois. Ainsi, cet enseignement qui transmet des informations fondamentales de culture générale, ajustées aux préoccupations contemporaines de la société, doit se maintenir de la seconde à la terminale. C'est pourquoi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive : six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies : un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34973

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9681

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10706